



COMMUNE DE SAINT-AMOUR

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2.2. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

DOSSIER D'APPROBATION

<p>Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour,</p> <p>Le,</p> <p>Le Maire,</p>	<p>P.L.U. approuvé le :</p>	<p>06/03/2002</p>
<p>Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Révision du P.L.U. prescrite le :</p>	<p>24/02/2005</p>
<p>Le Maire,</p>	<p>P.L.U. Arrêté le :</p> <p>Arrêté d'enquête publique du :</p> <p>Enquête publique du :</p> <p>au :</p>	<p>01/12/2008</p> <p>01/12/2009</p> <p>21/12/2009</p> <p>23/01/2010</p>
	<p>P.L.U. approuvé le :</p>	<p>04/10/2010</p>



**Bureau
Natura**

**Environnement
Urbanisme**



Chambre de l'Ingénierie
et du Conseil de France

Les orientations d'aménagement édictées dans le cadre de la révision du P.L.U. de Saint-Amour sont les suivantes :

1. Zone AU1 des Verrières
2. Zone AU1 des Grands Culsambins
3. Zone AU1 de Grange Falon
4. Zone AU1 de Vers l'Usine
5. Zone AU1 du Sauget
6. Zone AU1 des Granges Vittes
7. Zone AU1 de Sous les Vignes / Allonal
8. Zone AUY1 de La Pendente

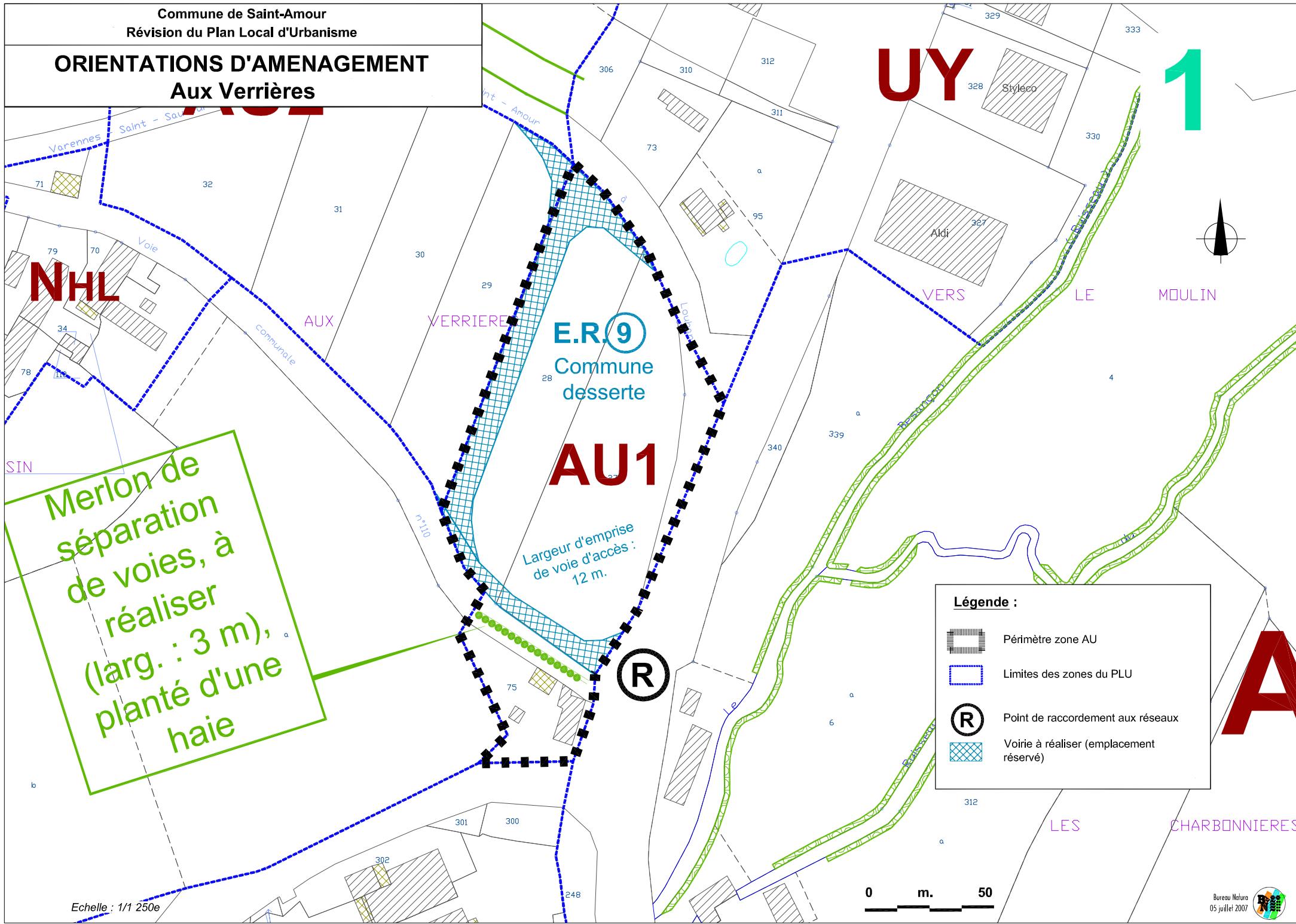
Principes d'aménagement :

- **Les liaisons et accès indiqués sur les schémas qui suivent constituent des principes de réalisation. Leur localisation est par conséquent indicative, et l'aménageur est libre du choix du dimensionnement et de l'emplacement précis de ces liaisons.
L'aménageur est également libre de créer d'autres liaisons qui ne figureraient pas sur ces schémas.**

- **L'aménagement d'une opération ne doit pas avoir pour effet d'enclaver des portions de terrain ou de compromettre l'aménagement ultérieur du reste de la zone. Afin d'éviter ce type de situation, l'aménageur devra prévoir les voiries nécessaires au désenclavement des terrains concernés.**

- **Les différentes opérations et aménagements devront intégrer à leur organisation la mise en place de liaisons piétonnes et/ou cyclables, afin notamment de favoriser les déplacements des piétons et cycles à l'intérieur du quartier, mais aussi avec le reste de la commune.**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT Aux Verrières



NHL

UY

1

E.R.9
Commune desserte

AU1

Largeur d'emprise
de voie d'accès :
12 m.

Merlon de
séparation
de voies, à
réaliser
(larg. : 3 m),
planté d'une
haie

Légende :

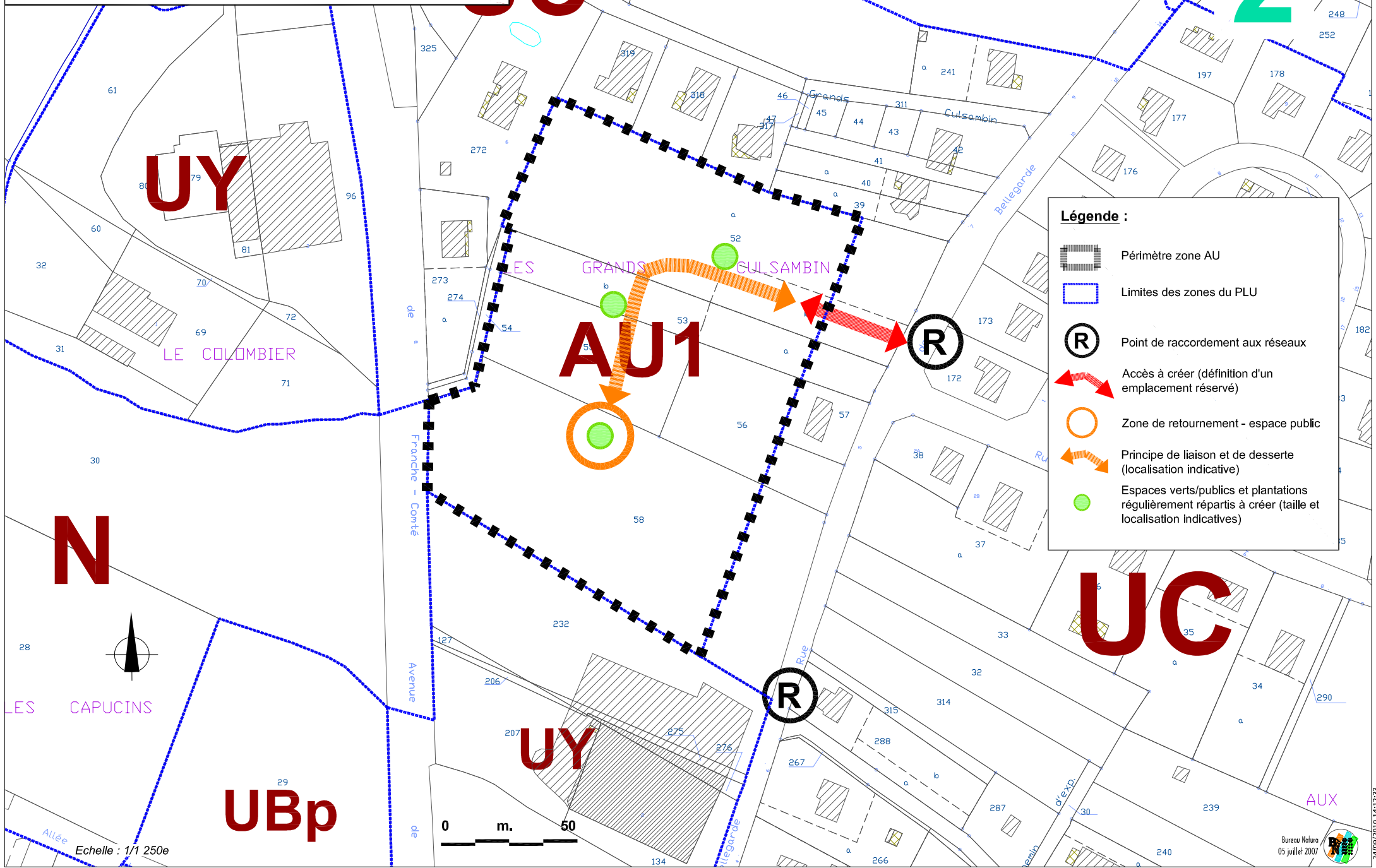
- Périmètre zone AU
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Voirie à réaliser (emplacement réservé)

Echelle : 1/1 250e

0 m. 50

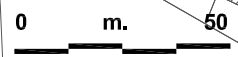
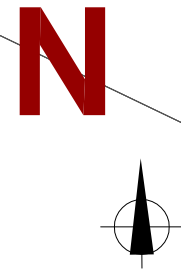
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Les Grands Culsambins



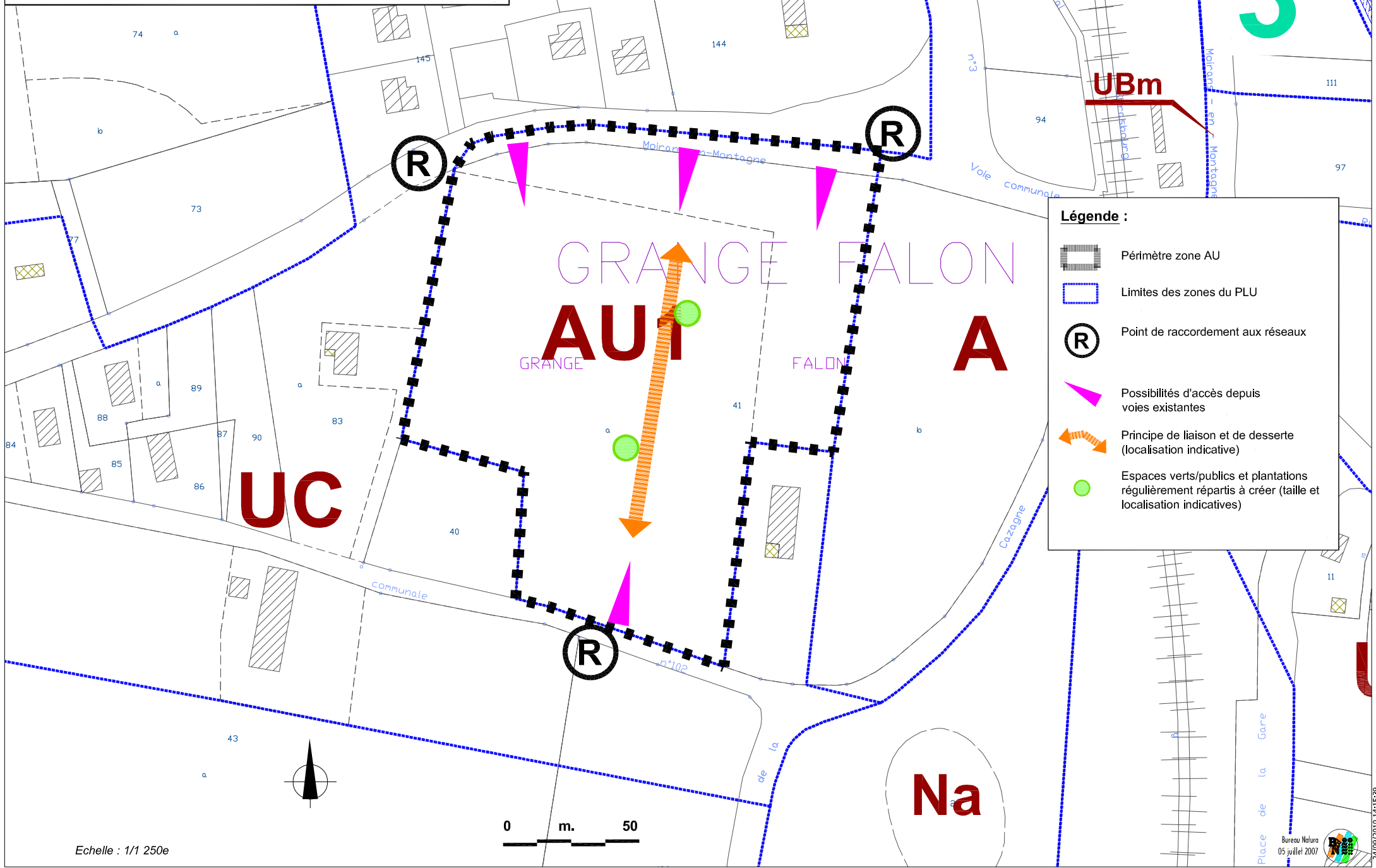
Légende :

- Périmètre zone AU
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Accès à créer (définition d'un emplacement réservé)
- Zone de retournement - espace public
- Principe de liaison et de desserte (localisation indicative)
- Espaces verts/publics et plantations régulièrement répartis à créer (taille et localisation indicatives)



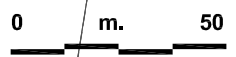
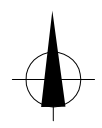
Echelle : 1/1 250e

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT Grange Falon



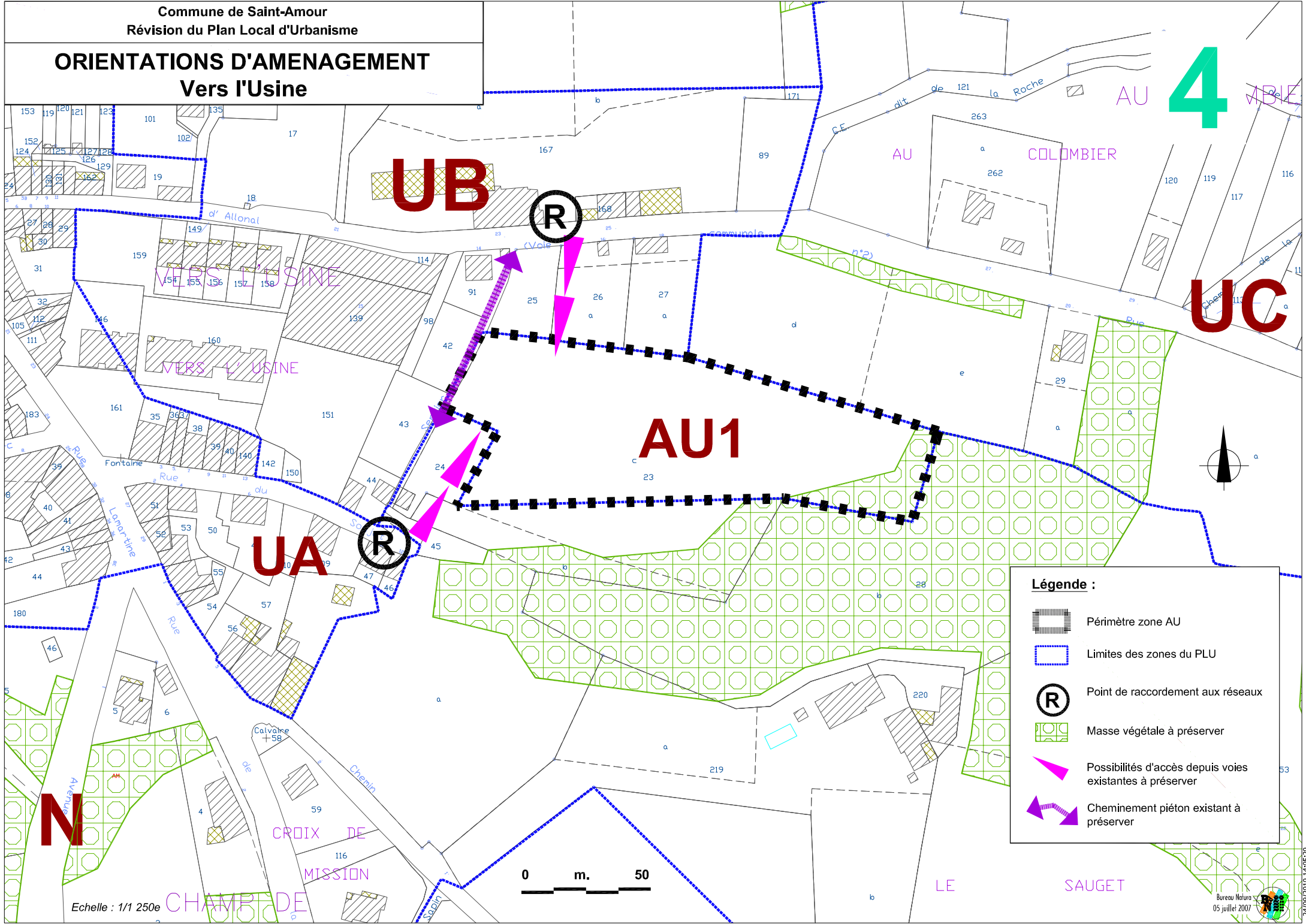
Légende :

- Périmètre zone AU
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Possibilités d'accès depuis voies existantes
- Principe de liaison et de desserte (localisation indicative)
- Espaces verts/publics et plantations régulièrement répartis à créer (taille et localisation indicatives)



Echelle : 1/1 250e

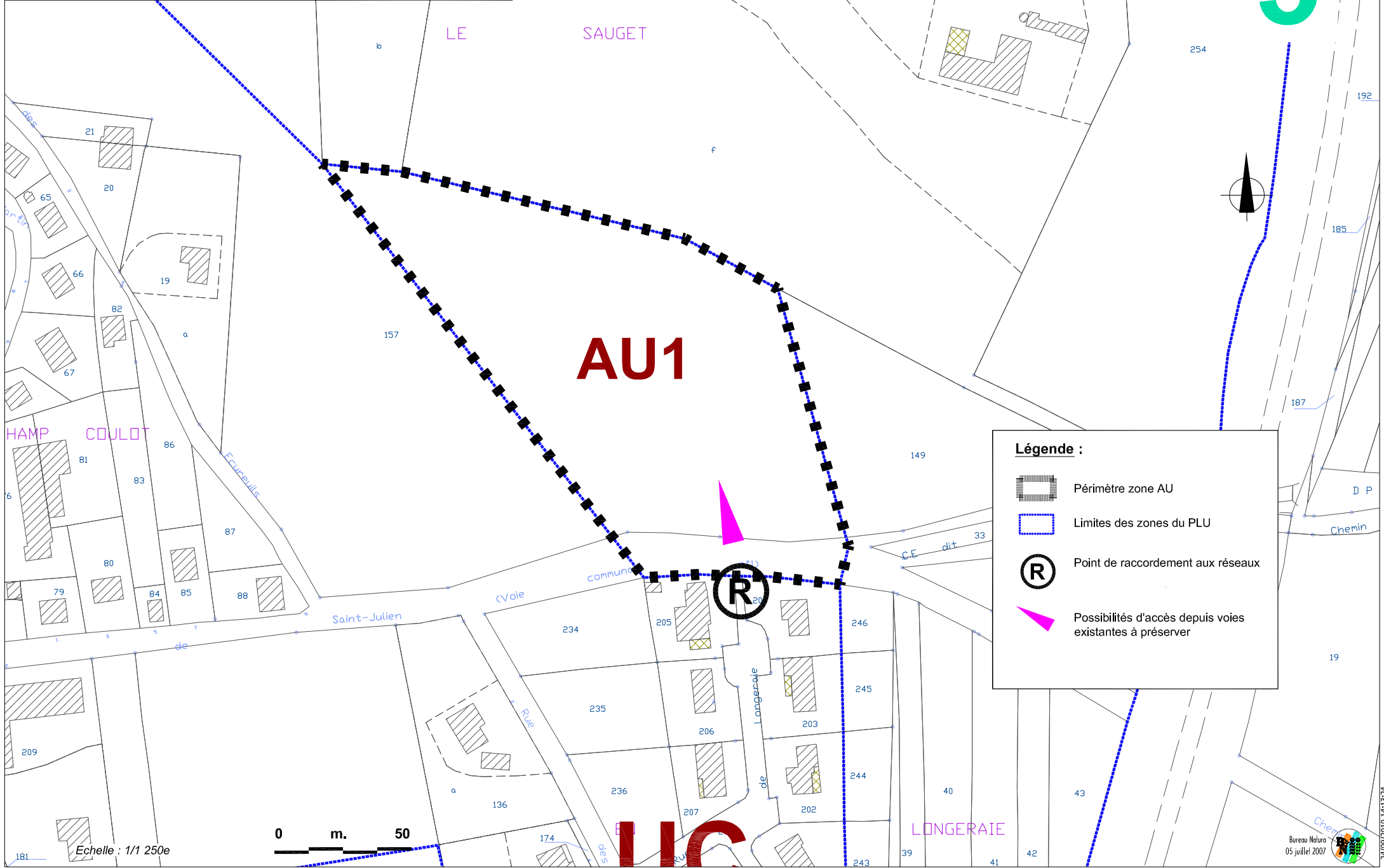
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT Vers l'Usine



Légende :

- Périmétre zone AU
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Masse végétale à préserver
- Possibilités d'accès depuis voies existantes à préserver
- Cheminement piéton existant à préserver

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT Le Sauget



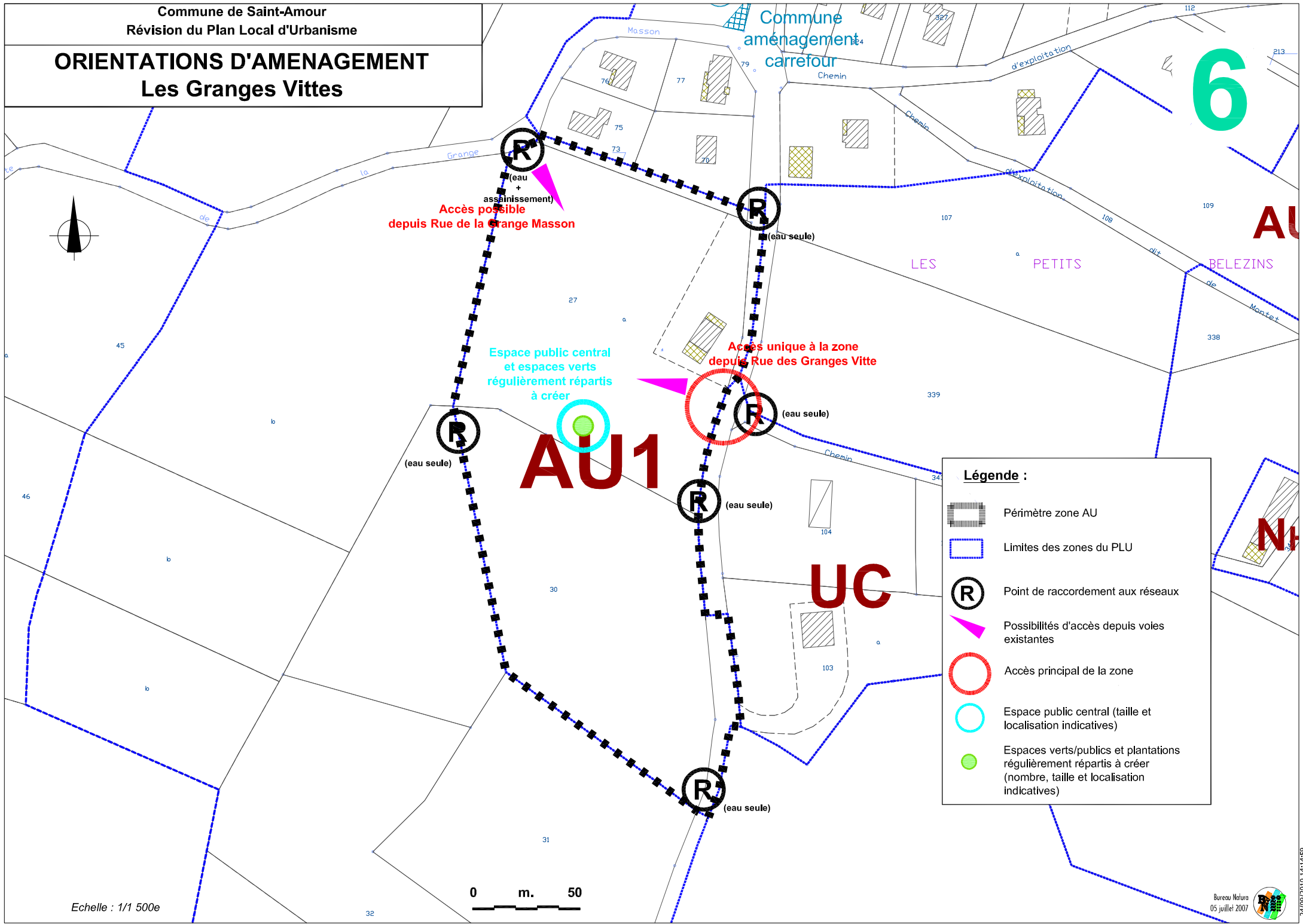
Légende :

- Périmètre zone AU
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Possibilités d'accès depuis voies existantes à préserver

Echelle : 1/1 250e

0 m. 50

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT Les Granges Vittes



Assainissement
(eau + assainissement)
Accès possible
depuis Rue de la Grange Masson

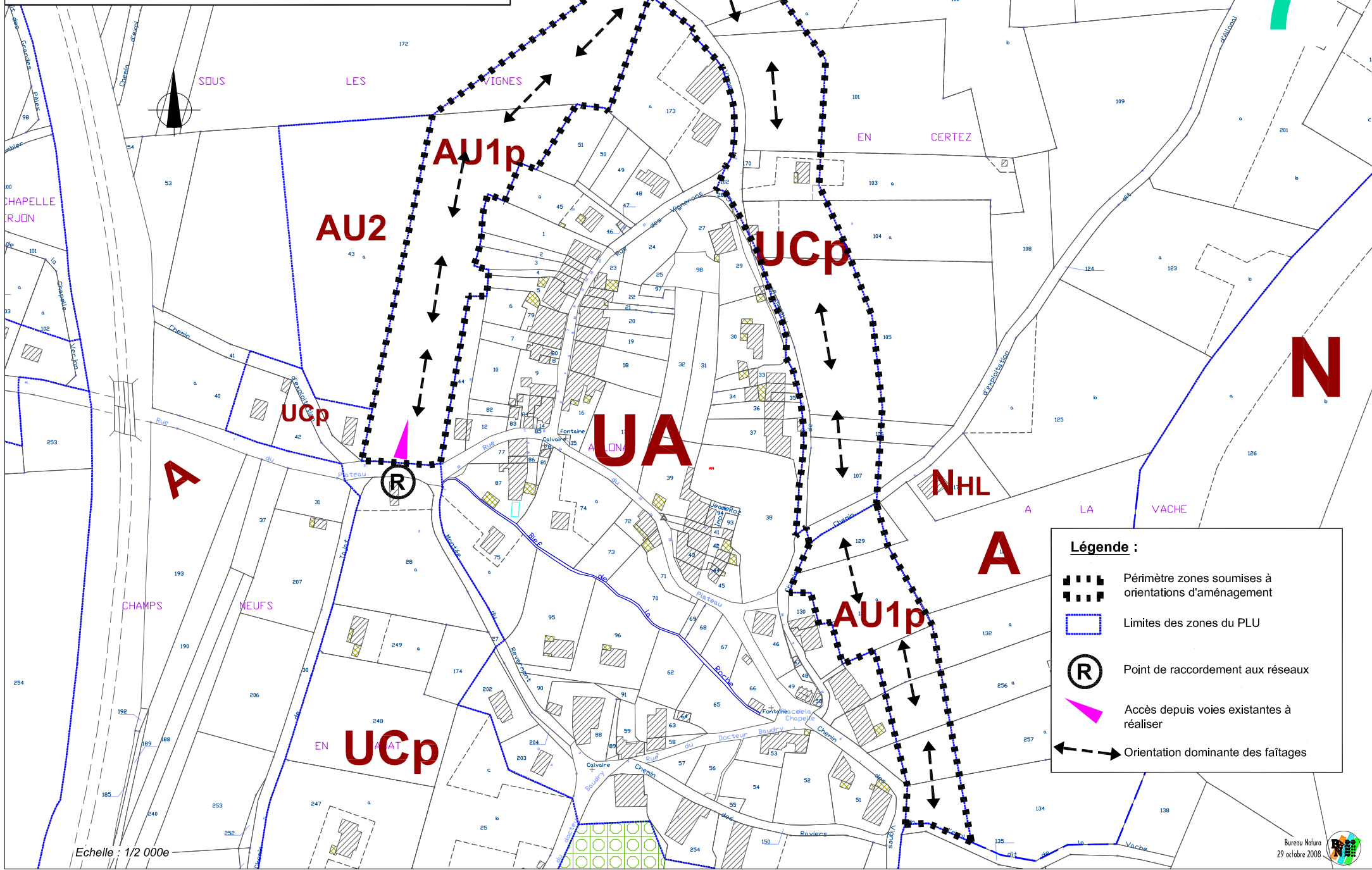
Espace public central
et espaces verts
régulièrement répartis
à créer

Accès unique à la zone
depuis Rue des Granges Vite

Légende :

- Périmètre zone AU
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Possibilités d'accès depuis voies existantes
- Accès principal de la zone
- Espace public central (taille et localisation indicatives)
- Espaces verts/publics et plantations régulièrement répartis à créer (nombre, taille et localisation indicatives)

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT Sous les Vignes / Allonal



Légende :

- Périmètre zones soumises à orientations d'aménagement
- Limites des zones du PLU
- Point de raccordement aux réseaux
- Accès depuis voies existantes à réaliser
- Orientation dominante des faitages

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

La Pente





8

NHL

AUY1

LA PENTE

Légende :

-  Périmètre zone AU
-  Limites des zones du PLU
-  Point de raccordement aux réseaux
-  Accès possibles depuis voies existantes

